

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRESTATION DE COMPENSATION DU
HANDICAP - (N° 2538)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« c) Les mots : « ces éléments » sont remplacés par les mots : « les éléments mentionnés à l'article L. 245-3 .»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.